#### AECK/WG RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

# PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 192 DU 11 MARS 2020 accordant la nationalité béninoise à monsieur Fadi EL ATRIB.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
- vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement :
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;
- vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la législation ;
- vu la requête de naturalisation formulée le 29 juillet 2018 par monsieur Fadi EL ATRIB et l'ensemble des pièces produites;
- sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2020,

### DÉCRÈTE

### Article premier

La nationalité béninoise est accordée à monsieur **Fadi EL ATRIB**, né le 27 octobre 1978 à Tripoli (Liban), fils de Ali EL ATRIB et de Fadia ANDROUN.

### Article 2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

### Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 mars 2020

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Aurélien A. AGBENONCI

Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MJL 2 - MAEC 2 - AUTRES MINISTERES 22 - SGG 4 - INTERESSE 1 - JORB 1.